

**Arrêté n° 2017-084 du 1er mars 2017  
portant délégation de signature en faveur  
de M. Patrice RASO**

**Le Président de l'Université**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal de dépouillement de l'élection du directeur du département de Physique de la Faculté des Sciences en date du 10 juillet 2015 ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

**ARRETE :**

**Article 1er** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LERICHE, Directeur de la Faculté des Sciences, délégation de signature est donnée M. Patrice RASO, Maître de conférences, Directeur du département Physique, pour signer, au nom du Président, les bons de commande du centre financier 93340 (Physique), dans la limite de 40 000 € HT.

**Article 2** - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er mars 2017. Il abroge et remplace l'arrêté n°2016-93 du 16 février 2016.

**Article 3** - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 1er mars 2017, en trois exemplaires originaux

Le délégant,  
Christian ROBLEDO  
Président de l'université  
*Signé*

Vu et pris connaissance

Le délégataire

Patrice RASO

*Signé*

Destinataires : Directeur général des services, agent comptable, intéressé, M. LERICHE, Service juridique (Registre des actes administratifs).

*Mis en ligne le 15/03/2017*